

Avantages

- Une solution, rapide et sans contrainte.
- Une formation en deux demi-journées obligatoires d'une durée de 8 heures.
- Aucun examen à passer avec aucune limite de validité.
- Aucune visite médicale.

Rendez-vous de la formation 125cm3

Le : / /

A :H..... Lieu :

Ecole de conduite Les Mélu'zines
Gérante et responsable pédagogique
Mme Boyer Edith

3 rue Pierre Moyon 86600 Lusignan

Siret : 88819240800019

Agrément : E2008600070

05.17.84.48.15

lesmeluzines@hotmail.com

www.lesmeluzines.com

14 Route de Lusignan 86370 VIVONNE

Siret : 88819240800027

Agrément : E2108600070

AM

(B.S.R)

Permis



Les options du permis AM

Formation AM (2 possibilités)

Vous avez eu le permis AM

Option cyclomoteur

Vous pouvez conduire soit un cyclomoteur soit un quadricycle léger

45 km /h

50 cm3
ou
4kW

Vous avez eu le permis AM

Option quadricycle léger <350kg

Vous pouvez conduire qu'un quadricycle léger (Mention noté sur le permis) CODE 79.02



Les acteurs



L'élève :

- Avoir minimum 14 ans.
- Vous êtes nés après 1988 (R.211-1).
- Les personnes nées avant 1980 sont exemptées de faire la formation. Et les personnes titulaires du permis de conduire de la catégorie B ou A.

Les textes réglementaires :

Arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire

La formation de la catégorie AM fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L.213-2 et R 213-3 du code de la route. L'arrêté du 22 décembre 2009. Ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

L'auto-école :

La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A, en cours de validité.

Le véhicule :

Le véhicule doit être inférieur à 50cm3 ou 4kW.

- Pour l'option (cyclomoteur) : Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut pas être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.
- Pour l'option (Quadricycle léger) : Le véhicule peut ne pas appartenir au centre de formation. Dans ce cas, il doit être couvert par une assurance pour toute la période d'apprentissage.

Les équipements :

Obligatoire dans la réglementation.

- Casque à la taille (norme CE avant bande réfléchissante).
- Gants à la taille (norme CE).
- Chaussure montante.
- Blouson ou veste à manche longue résistant au choc et aux abrasions.
- Pantalon résistant aux abrasions (jeans accepté).

Facultatif

- Une dorsale (norme CE) ou gilet airbag.

Se former en 8 heures

Inscription dans l'établissement labellisé pour la formation AM.



1ère Phase : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (1/2 heures).

- permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement ;
- faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles - Maîtrise technique du véhicule hors circulation.



2ème Phase : Formation hors circulation (1 heure minimum). (Environ 3 heures)

- Equipement indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles.
- Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- Maîtrise technique du véhicule hors circulation.



3ème phase : Formation au code de la route (1/2 heure).

Cette séquence a pour objet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.



4ème phase : Formation en circulation (3 heures minimum).

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

- Utilisé et respect de la règle.
- Prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers.
- Facteurs et prise de conscience des risques.



5ème phase : Sensibilisation aux risques (1 heure).

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur



Remise de l'attestation de formation par Les Méluzines. Elle permet de conduire pendant 4 mois votre véhicule de la catégorie AM, le temps de recevoir votre titre définitif.